

2007-1582
28-OCT-2009

BREAK UP CLG 65%

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE:

Chlore disponible
présent sous forme d'Hypochlorite de Calcium 65%



POISON

ATTENTION



CORROSIF

NO D'HOMOLOGATION 29370 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Sani-Marc Inc.
42 Rue de L'Artisan
Victoriaville, QC
G6P 7E3

Contenu Net: 5 - 50 Kg

MODE D'EMPLOI: Ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER: Hautement corrosif. Cause des dommages à la peau et aux yeux. Peut être fatale si ingéré. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manipuler à mains nues. Porter des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc pendant la manipulation du produit. Utiliser des ustensiles propres et secs. Irritant pour le nez et la gorge. Éviter de respirer la poussière ou les fumées de ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

RISQUES CHIMIQUES:

Agent oxydant fort. Utilisez uniquement des ustensiles propres et secs.

La contamination par l'humidité, la poussière, des matières organiques, d'autres produits chimiques, (incluant les produits chimiques pour piscine) ou toute autre matière étrangère pourrait engendrer une réaction chimique avec production de chaleur, libération de gaz dangereux et possiblement un incendie ou explosion. Évitez tout contact avec une flamme ou une matière en flammes; comme une cigarette allumée. Garder le produit au sec dans un contenant hermétique fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons. Il faut éviter de contaminer les lacs, les étangs ou les ruisseaux lors du nettoyage de l'équipement ou durant l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit sec, frais, bien ventilé, loin des sources de chaleur et des flammes.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer l'ingrédient actif et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour plus de renseignements sur l'élimination et sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))